

**Zeitschrift:** Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura  
**Herausgeber:** Association pour la défense des intérêts du Jura  
**Band:** 32 (1961)  
**Heft:** 4  
  
**Rubrik:** [Impressum]

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 02.02.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

### 3. Procès-verbal de vérification

Les soussignés ont procédé ce jour à la vérification des comptes de l'ADIJ pour l'exercice 1960. Les opérations des comptes de valeurs ont été pointées et contrôlées avec les pièces justificatives.

Le bilan et l'état de fortune ont été contrôlés et vérifiés. Ils ont été trouvés exacts. Les valeurs et contrôles des valeurs (certificats de valeurs et dépôts) ont été produits et vérifiés. Les soussignés se font un plaisir de recommander l'approbation des comptes qui précèdent à l'assemblée générale de l'ADIJ et de donner décharge au caissier en le remerciant pour sa bonne gestion.

Delémont, le 20 février 1961.

Le vérificateur permanent : Pour la commune de Cornol :  
W. WÜST, directeur Jos. ROTH, maire  
Pour la commune de Bienne :  
R. LACHAT, contrôleur des finances

## CHRONIQUE ÉCONOMIQUE

### OCDE

Le 14 décembre 1960 a été signée à Paris la **Convention de l'OCDE**, organisation de coopération et de développement économique, comprenant les dix-huit anciens membres de l'OECE + les EUA, le Canada et la Commission du Marché commun. La Suisse en fait partie. L'OECE avait contribué grandement au développement de l'Europe affaiblie après la guerre. La création du Marché commun et de l'Association européenne de libre-échange a divisé l'Europe en deux blocs économiques, ce qui a rendu nécessaire un assouplissement des relations telles que les voulait l'OECE. Les USA et le Canada n'ont pas pu s'abstenir à la longue de rester étrangers à la vie économique européenne ou plutôt à un organisme européen chargé de traiter de ces questions sur un plan général. D'où l'OCDE, plus faible dans ses liens que l'ancienne OECE, mais qui constitue tout de même un organisme au sein duquel CEE et AELE se retrouvent pour discuter leurs problèmes. La Suisse a d'ailleurs réussi à sauvegarder dans la nouvelle convention certaines dispositions de l'OECE que les Grands européens ne voulaient plus.

### ORGANES DE L'ADIJ

Président : R. Steiner, Delémont ; vice-président : W. Sunier, Courtelary ;  
secrétaire : H.-L. Favre, Reconvilier ; caissier : H. Farron, Delémont.  
Bulletin : rédaction : J.-Cl. Duvanel, Delémont ; administration et publicité :  
Delémont.

Téléphones : président : (066) 2 15 83 ou 2 13 84 ou 2 25 81 ; vice-président : (039) 4 33 04  
ou 4 34 06 ; secrétaire : (032) 9 24 73 ou 9 29 79 ; caissier : (066) 2 14 37 ou (066) 2 11 21.  
Comptes de chèques postaux : caisse générale : IVa 2086 ; abonnements du bulletin :  
IVa 10213 Abonnement annuel : Fr. 8.—. Le numéro : Fr. 1.—.

Les reproductions de textes ne sont autorisées qu'avec indication de la source.